



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 38/2023
du 6/3/2023

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement avenue Charles Dupuy et place du 8 mai 1945

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU la demande en date du 3 mars 2023 de l'entreprise EGEV d'effectuer des travaux de sondages de sol sur réseaux dans le cadre du projet de requalification du centre bourg,

Considérant que ces travaux de sondage nécessitent la mise en place d'une modification de circulation et de stationnement au droit du chantier

ARRÊTE

Article 1

L'entreprise EGEV est autorisée de procéder aux travaux de sondages intrusifs sur l'emprise du 6 au 17 mars 2023 inclus.

Article 2

Durant la présence de l'entreprise, la circulation automobile au droit du chantier se fera par alternat et feux tricolore, Le stationnement à l'avancement au droit du chantier sera interdit.

Date d'intervention :

- S10 Le vendredi pour la mise en place des panneaux et barrières sur les zones d'intervention.
- S11 du mardi 14 au vendredi 17 mars ouverture et réfections des zones de sondages

Article 3

Le chantier devra être signalé, conformément à la législation en vigueur et notamment une semaine avant par la mise en place de signalétique indiquant les travaux.

La signalisation correspondante sera fournie et mise en place par les soins de l'entreprise EGEV avec communication auprès des commerces sur les contraintes de chantier le cas échéant.

Article 4

Le droit des tiers est préservé.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Ent, EGEV – rue de Chassende – 43000 LE PUY EN VELAY (franck.crouzet@egev.fr)
- Département de la Haute Loire – pôle de territoire du Puy en Velay – 16 rue Jean Solvain – 43000 Le Puy en Velay (pole-lepuy@haute-loire.fr)
- Service collecte de la communauté d'agglomération (myriam.vouta@lepuyenvelay.fr)
- Monsieur le Président de la RTCA (contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr)
- Le service de police Municipale de Brives Charensac,

Le Maire,

Gilles DELABRE

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification



